

QUALIFICATIONS ET CERTIFICATIONS RGE en rénovation



Les qualifications et certifications RGE éligibles pour vos travaux de rénovation énergétique en métropole

Le recours à un professionnel RGE est obligatoire si vous souhaitez bénéficier d'aides financières pour réaliser certains travaux de rénovation énergétique :

- depuis le 1^{er} janvier 2015 pour bénéficier du **crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)**,
- depuis le 1^{er} septembre 2014 pour obtenir un **éco-prêt à taux zéro**.

Pour certaines actions complémentaires (qui ne peuvent pas constituer une action du bouquet de travaux), le recours à un professionnel RGE n'est **pas obligatoire**. Il est cependant conseillé.

Retrouvez dans les tableaux de cette fiche, par équipements, par matériaux et par catégories de travaux, les indications nécessaires pour sélectionner les professionnels RGE.



Catégories de professionnels RGE à sélectionner en fonction des matériaux, équipements et travaux

Matériaux et équipements éligibles au crédit d'impôt pour la transition énergétique (CITE)

Matériaux et équipements éligibles	Catégories de professionnels RGE éligibles
Chaudière individuelle ou collective	catégorie 1 *
Chaudière à micro-cogénération gaz	catégorie 1
Appareil de régulation et de programmation du chauffage	Pas d'obligation de recours à un professionnel RGE
Compteur individuel pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire dans les copropriétés	Pas d'obligation de recours à un professionnel RGE
Pompe à chaleur	
pompe à chaleur air/eau (pour le chauffage et/ou l'eau chaude sanitaire)	catégorie 7
pompe à chaleur géothermique (pour le chauffage et/ou l'eau chaude sanitaire)	catégorie 7
pose de l'échangeur de chaleur souterrain des pompes à chaleur géothermiques	catégorie 8
pompe à chaleur pour la production d'eau chaude sanitaire	catégorie 7
Chauffe-eau solaire individuel et système solaire combiné	catégorie 5
Appareil de chauffage ou de production d'eau chaude au bois ou autres biomasses	
poêle, foyer fermé et insert de cheminée intérieure, cuisinière utilisée comme mode de chauffage	catégorie 6
chaudière < 300 kW	catégorie 6
Matériaux d'isolation thermique des parois opaques	
pour les planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage ouvert	catégorie 3
pour les murs en façade ou en pignon	catégorie 3
pour les toitures-terrasses	catégorie 4
pour les planchers de combles perdus	catégorie 4
pour les rampants de toiture et plafonds de combles	catégorie 4
Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées	
fenêtre ou porte-fenêtre	catégorie 2
fenêtre de toiture	catégorie 2
double fenêtre (seconde fenêtre sur la baie) avec un double vitrage renforcé	catégorie 2
vitrage de remplacement à isolation renforcée (faible émissivité)	catégorie 2
volet isolant caractérisé par une résistance thermique additionnelle apportée par l'ensemble volet-lame d'air ventilé	catégorie 2
Porte d'entrée donnant sur l'extérieur	catégorie 2

* les catégories sont détaillées dans le tableau pages 5-6-7.

Calorifugeage d'une installation de production ou de distribution de chaleur ou d'eau chaude sanitaire	pas d'obligation de recours à un professionnel RGE
Équipements de raccordement à un réseau de chaleur	pas d'obligation de recours à un professionnel RGE
Équipements de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne, hydraulique ou de biomasse, à l'exception des panneaux photovoltaïques	pas d'obligation de recours à un professionnel RGE
Diagnostic de performance énergétique réalisé hors obligation réglementaire	pas d'obligation de recours à un professionnel RGE
Borne de recharge de véhicules électriques	pas d'obligation de recours à un professionnel RGE

Travaux éligibles à l'éco-prêt à taux zéro

Les actions complémentaires au bouquet de travaux sont indiquées en italique.

Travaux	Catégories de professionnels RGE éligibles
1. Isolation des combles perdus	
plancher de combles perdus	catégorie 4
rampant de toiture et plafond de combles aménagés	catégorie 4
toiture terrasse	catégorie 4
2. Isolation des murs donnant sur l'extérieur	
isolation par l'intérieur ou par l'extérieur	catégorie 3
<i>isolation des planchers bas sur sous-sol, vide sanitaire ou passage ouvert</i>	pas d'obligation de recours à un professionnel RGE
3. Remplacement des fenêtres et des portes-fenêtres et portes donnant sur l'extérieur	
fenêtre ou porte-fenêtre	catégorie 2
fenêtre en toiture	catégorie 2
seconde fenêtre devant une fenêtre existante	catégorie 2
vitrage à faible émissivité	catégorie 2
<i>porte donnant sur l'extérieur</i>	pas d'obligation de recours à un professionnel RGE
<i>volet isolant</i>	pas d'obligation de recours à un professionnel RGE

BON À SAVOIR

Un « **bouquet de travaux** » correspond à la combinaison d'au moins deux actions efficaces d'amélioration de la performance énergétique du logement (parmi la liste des 6 catégories d'actions).

<p>4. Installation ou remplacement d'un système de chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire</p>	<p>chaudière à condensation catégorie 1</p> <p>chaudière micro-cogénération gaz catégorie 1</p> <p>pompe à chaleur air/eau catégorie 7</p> <p>pompe à chaleur géothermique à capteur fluide frigorigène (eau glycolée/eau ou eau/eau) catégorie 7</p> <p>pose de l'échangeur de chaleur souterrain des pompes à chaleur géothermiques catégorie 8</p> <p>équipements de raccordement à un réseau de chaleur catégorie 1, 7 ou 8</p>
<p><i>calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire</i></p> <p><i>appareil de régulation et de programmation du chauffage</i></p> <p><i>équipement d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire</i></p> <p><i>travaux éventuellement associés (installation d'un système de ventilation associé à l'installation ou au remplacement d'un système de chauffage ou d'une production d'eau chaude sanitaire)</i></p>	<p>pas d'obligation de recours à un professionnel RGE</p> <p>pas d'obligation de recours à un professionnel RGE</p> <p>pas d'obligation de recours à un professionnel RGE</p> <p>pas d'obligation de recours à un professionnel RGE</p>
<p>5. Installation d'un système de chauffage utilisant une source d'énergie renouvelable</p>	<p>chaudière bois catégorie 6</p> <p>poêle à bois, foyer fermé, insert de cheminée intérieure ou cuisinière catégorie 6</p> <p><i>calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire</i></p> <p><i>appareil de régulation et de programmation du chauffage</i></p> <p><i>équipement d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire</i></p> <p>pas d'obligation de recours à un professionnel RGE</p> <p>pas d'obligation de recours à un professionnel RGE</p> <p>pas d'obligation de recours à un professionnel RGE</p>
<p>6. Installation d'une production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable</p>	<p>capteurs solaires catégorie 5</p> <p>pompe à chaleur dédiée à la production d'eau chaude sanitaire catégorie 7</p> <p><i>calorifugeage de l'installation de production ou de distribution de chauffage ou d'eau chaude sanitaire</i></p> <p><i>appareil de régulation et de programmation du chauffage</i></p> <p><i>équipement d'individualisation des frais de chauffage ou d'eau chaude sanitaire</i></p> <p>pas d'obligation de recours à un professionnel RGE</p> <p>pas d'obligation de recours à un professionnel RGE</p> <p>pas d'obligation de recours à un professionnel RGE</p>

Liste des qualifications et certifications RGE par catégories de travaux

Exigées pour obtenir des aides à la rénovation énergétique

Catégorie	Travaux	Signes de qualité																																																																		
1	<i>Chaudières à condensation ou à micro-cogénération gaz</i>	Qualibat																																																																		
		Avec la mention « Efficacité énergétique Travaux isolés » <table border="0"> <tr> <td>• 5111</td> <td>• 5313</td> <td>• 5513</td> <td>• 5554</td> </tr> <tr> <td>• 5112</td> <td>• 5361</td> <td>• 5532</td> <td>• 5561</td> </tr> <tr> <td>• 5113</td> <td>• 5362</td> <td>• 5533</td> <td>• 5562</td> </tr> <tr> <td>• 5121</td> <td>• 5363</td> <td>• 5542</td> <td></td> </tr> <tr> <td>• 5311</td> <td>• 5511</td> <td>• 5543</td> <td></td> </tr> <tr> <td>• 5312</td> <td>• 5512</td> <td>• 5544</td> <td></td> </tr> </table>	• 5111	• 5313	• 5513	• 5554	• 5112	• 5361	• 5532	• 5561	• 5113	• 5362	• 5533	• 5562	• 5121	• 5363	• 5542		• 5311	• 5511	• 5543		• 5312	• 5512	• 5544																																											
• 5111	• 5313	• 5513	• 5554																																																																	
• 5112	• 5361	• 5532	• 5561																																																																	
• 5113	• 5362	• 5533	• 5562																																																																	
• 5121	• 5363	• 5542																																																																		
• 5311	• 5511	• 5543																																																																		
• 5312	• 5512	• 5544																																																																		
		• 8611 « ECO Artisan® » E.C (plombier, chauffagiste) • 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » E.C (chauffage, ventilation, climatisation, eau chaude sanitaire)																																																																		
2	<i>Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées, de volets isolants et de portes d'entrée donnant sur l'extérieur</i>	Qualibat																																																																		
		Avec la mention « Efficacité énergétique Travaux isolés » <table border="0"> <tr> <td>• 2311</td> <td>• 3153</td> <td>• 3542</td> <td>• 4512</td> </tr> <tr> <td>• 2312</td> <td>• 3162</td> <td>• 3552</td> <td>• 4513</td> </tr> <tr> <td>• 2313</td> <td>• 3163</td> <td>• 3553</td> <td>• 4522</td> </tr> <tr> <td>• 2322</td> <td>• 3172</td> <td>• 3712</td> <td>• 4523</td> </tr> <tr> <td>• 2323</td> <td>• 3173</td> <td>• 3713</td> <td>• 4532</td> </tr> <tr> <td>• 2324</td> <td>• 3181</td> <td>• 3721</td> <td>• 4533</td> </tr> <tr> <td>• 3101</td> <td>• 3183</td> <td>• 3722</td> <td>• 4571</td> </tr> <tr> <td>• 3111</td> <td>• 3511</td> <td>• 3723</td> <td>• 4572</td> </tr> <tr> <td>• 3113</td> <td>• 3512</td> <td>• 4311</td> <td>• 4711</td> </tr> <tr> <td>• 3121</td> <td>• 3513</td> <td>• 4312</td> <td>• 4712</td> </tr> <tr> <td>• 3122</td> <td>• 3521</td> <td>• 4321</td> <td>• 4713</td> </tr> <tr> <td>• 3123</td> <td>• 3522</td> <td>• 4322</td> <td>• 9141</td> </tr> <tr> <td>• 3131</td> <td>• 3523</td> <td>• 4323</td> <td>• 9142</td> </tr> <tr> <td>• 3132</td> <td>• 3531</td> <td>• 4411</td> <td>• 9143</td> </tr> <tr> <td>• 3142</td> <td>• 3532</td> <td>• 4412</td> <td></td> </tr> <tr> <td>• 3143</td> <td>• 3533</td> <td>• 4413</td> <td></td> </tr> <tr> <td>• 3152</td> <td>• 3541</td> <td>• 4511</td> <td></td> </tr> </table>	• 2311	• 3153	• 3542	• 4512	• 2312	• 3162	• 3552	• 4513	• 2313	• 3163	• 3553	• 4522	• 2322	• 3172	• 3712	• 4523	• 2323	• 3173	• 3713	• 4532	• 2324	• 3181	• 3721	• 4533	• 3101	• 3183	• 3722	• 4571	• 3111	• 3511	• 3723	• 4572	• 3113	• 3512	• 4311	• 4711	• 3121	• 3513	• 4312	• 4712	• 3122	• 3521	• 4321	• 4713	• 3123	• 3522	• 4322	• 9141	• 3131	• 3523	• 4323	• 9142	• 3132	• 3531	• 4411	• 9143	• 3142	• 3532	• 4412		• 3143	• 3533	• 4413		• 3152	• 3541
• 2311	• 3153	• 3542	• 4512																																																																	
• 2312	• 3162	• 3552	• 4513																																																																	
• 2313	• 3163	• 3553	• 4522																																																																	
• 2322	• 3172	• 3712	• 4523																																																																	
• 2323	• 3173	• 3713	• 4532																																																																	
• 2324	• 3181	• 3721	• 4533																																																																	
• 3101	• 3183	• 3722	• 4571																																																																	
• 3111	• 3511	• 3723	• 4572																																																																	
• 3113	• 3512	• 4311	• 4711																																																																	
• 3121	• 3513	• 4312	• 4712																																																																	
• 3122	• 3521	• 4321	• 4713																																																																	
• 3123	• 3522	• 4322	• 9141																																																																	
• 3131	• 3523	• 4323	• 9142																																																																	
• 3132	• 3531	• 4411	• 9143																																																																	
• 3142	• 3532	• 4412																																																																		
• 3143	• 3533	• 4413																																																																		
• 3152	• 3541	• 4511																																																																		
		• 8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan® » E.C (menuisier, serrurier métallier, couvreur) • 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » E.C (ouvrants, fermetures et protections solaires; isolation des toitures dont toitures terrasses et des planchers hauts)																																																																		

Catégorie	Travaux	Signes de qualité
3	<i>Matériaux d'isolation thermique des parois opaques pour ce qui concerne les murs en façade ou en pignon et les planchers bas</i>	Qualibat
		<p>Avec la mention «Efficacité énergétique Travaux isolés»</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2111 • 2312 • 4111 • 6313 • 2112 • 2313 • 4112 • 6412 • 2113 • 2322 • 4113 • 6422 • 2114 • 2323 • 4122 • 6611 • 2121 • 2324 • 4131 • 6612 • 2132 • 3411 • 4132 • 7122 • 2141 • 3412 • 4133 • 7123 • 2142 • 3413 • 4411 • 7131 • 2151 • 3421 • 4412 • 7132 • 2162 • 3422 • 4413 • 7133 • 2163 • 3423 • 6111 • 7142 • 2211 • 3431 • 6112 • 7212 • 2212 • 3432 • 6121 • 7213 • 2213 • 3433 • 6252 • 9112 • 2214 • 3811 • 6311 • 9113 • 2311 • 3813 • 6312 <p>• 8611 Efficacité énergétique «ECO Artisan®» E.C (maçon, plâtrier/plaquiste peintre, tailleur de pierres, carreleur, charpentier, serrurier métallier)</p> <p>• 8621 Efficacité énergétique «Les Pros de la performance énergétique®» E.C (isolation des parois opaques et planchers bas)</p>
4	<i>Matériaux d'isolation thermique des parois opaques pour ce qui concerne les toitures-terrasses, les planchers de combles perdus, les rampants de toiture et les plafonds de combles</i>	Qualibat
		<p>Avec la mention «Efficacité énergétique Travaux isolés»</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2311 • 3132 • 3213 • 4131 • 2312 • 3142 • 3214 • 4132 • 2313 • 3143 • 3221 • 4133 • 2322 • 3152 • 3222 • 7122 • 2323 • 3153 • 3223 • 7123 • 2324 • 3162 • 3233 • 7141 • 3101 • 3163 • 3234 • 7142 • 3111 • 3172 • 3271 • 7212 • 3113 • 3173 • 3272 • 7213 • 3121 • 3181 • 3281 • 9112 • 3122 • 3183 • 4111 • 9113 • 3123 • 3211 • 4112 • 9161 • 3131 • 3212 • 4113 <p>• 8611 Efficacité énergétique «ECO Artisan®» E.C (charpentier, couvreur, plâtrier/plaquiste, agenceurs)</p> <p>• 8621 Efficacité énergétique «Les Pros de la performance énergétique®» E.C (isolation des toitures dont toitures terrasses et des planchers hauts)</p>
5	<i>Équipements de chauffage ou de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire et dotés de capteurs solaires</i>	Qualibat
		<ul style="list-style-type: none"> • 8211 • 8213 • 8212 • 8214 <p>• 8621 associé à une des qualifications listées dans ce domaine de travaux</p>
		Qualit'ENR
		<ul style="list-style-type: none"> • QUALISOL COMBI • QUALISOL CESI

Catégorie	Travaux	Signes de qualité
6	<i>Équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au bois ou autres biomasses</i>	Qualibat
		• 8411 • 8413 • 8412
		• 8621 associé à une des qualifications listées dans ce domaine de travaux
		Qualit'ENR
		• QUALIBOIS AIR • QUALIBOIS EAU
7	<i>Pompes à chaleur</i>	Qualibat
		• 8311 • 8313 • 8312 • 8321
		• 8621 associé à une des qualifications listées dans ce domaine de travaux
		Qualit'ENR
		• QUALIPAC • QUALICET
		Qualifelec
		• CVC PACC 1 MEE • CVC PACC 2 MEE • CVC PACC 3 MEE
8	<i>Échangeur de chaleur souterrain des pompes à chaleur géothermiques, à l'exception des capteurs horizontaux</i>	Qualit'ENR
		• QUALIFORAGE SONDE • QUALIFORAGE NAPPE
	<i>Travaux des catégories 1 à 7 (catégorie 8 non concernée)</i>	CÉQUAMI
		• NF maison rénovée • NF maison rénovée HQE
		CERTIBAT
		• Offre globale de rénovation énergétique
		Qualibat
		• 8632 • 8633

Conseillées pour vos travaux de rénovation

Travaux	Signes de qualité
Installation d'un équipement de production d'énergie utilisant l'énergie solaire photovoltaïque	Qualibat
	<ul style="list-style-type: none"> • 8111 • 8113 • 8122 • 8133 • 8112 • 8121 • 8123
	<ul style="list-style-type: none"> • 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » E.C (ENR) associé à une des qualifications listées dans ce domaine de travaux
	Qualifelec
	<ul style="list-style-type: none"> • 40 SPV Installations électriques - E1 Mention SPV - E2 Mention SPV - E3 Mention SPV - EC Mention SPV
	Qualit'ENR
	<ul style="list-style-type: none"> • QUALIPV BAT • QUALIPV ELEC
Installation d'un système de chauffage ou de production d'ECS électrique hors énergies renouvelables, d'éclairage ou installation d'un équipement de régulation du chauffage	Qualibat
	Avec la mention « Efficacité énergétique Travaux isolés »
	<ul style="list-style-type: none"> • 5111 • 5121 • 5313 • 5353 • 5112 • 5311 • 5342 • 5113 • 5312 • 5352
	<ul style="list-style-type: none"> • 8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan® » E.C (plombier, chauffagiste, électricien)
	<ul style="list-style-type: none"> • 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » E.C (chauffage, ventilation, climatisation, eau chaude sanitaire, éclairage)
	Qualifelec
	<ul style="list-style-type: none"> • 40 MEE Installations électriques - E1 Mention EE - E2 Mention EE - E3 Mention EE - EC Mention EE
Installation d'un équipement de ventilation	Qualibat
	Avec la mention « Efficacité énergétique Travaux isolés »
	<ul style="list-style-type: none"> • 5311 • 5431 • 5312 • 5432 • 5313 • 5433
	<ul style="list-style-type: none"> • 8611 Efficacité énergétique « ECO Artisan® » E.C (plombier, chauffagiste, électricien)
	<ul style="list-style-type: none"> • 8621 Efficacité énergétique « Les Pros de la performance énergétique® » E.C (chauffage, ventilation, climatisation, eau chaude sanitaire)

Un service public de la rénovation énergétique pour vous accompagner

Pour être accompagné dans votre projet et connaître toutes les possibilités de financement de vos travaux, contactez le service public de la rénovation énergétique.



L'ADEME

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale, l'Agence met à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, ses capacités d'expertise et de conseil. Elle aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, la qualité de l'air et la lutte contre le bruit.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

www.ademe.fr

